



**Saint-Jeannet**  
*Porte des Baous*

**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 3/12 ans**

**VILLE SAINT-JEANNET**

Date de présentation du projet : **1<sup>er</sup> juin 2018**

Collectivité territoriale porteuse du projet : Pour la Commune de Saint-Jeannet, Madame Christiane MOCERI, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée à l'éducation, l'enfance et la jeunesse.

Nom du correspondant : Sandy PANI

Fonction : Directrice Générale des Services

Adresse :

**Direction Générale  
Mairie de Saint-Jeannet  
54, rue du château,  
06 640 Saint-Jeannet  
Tél : 04 93 59 49 45**

Adresse électronique : [dgs@saintjeannet.com](mailto:dgs@saintjeannet.com)

## Périmètre et public concernés par le PEDT

**Territoire concerné** : Commune de Saint-Jeannet

**Public concerné par le PEDT** : L'enfant et le jeune de 3 à 12 ans

### La population Saint-Jeannoise – Caractéristiques

(Source Insee 1<sup>er</sup> janvier 2018)

**Population** : 4174 habitants

### Evolution des naissances

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de naissances	33	30	37	12	29	22	29	28

### Le public pris en charge dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Nombre total d'enfants : 251 enfants inscrits en 2017/2018

Enfants – de 6 ans : 93

Enfants + de 6 ans : 158

## Objectif du PEDT : Offrir un service de proximité en direction de de l'enfance et de la jeunesse

### Des objectifs éducatifs :

- Permettre l'éveil, l'échange et la découverte et contribuer à l'épanouissement de l'enfant au travers de la mise en place d'un planning d'activités adaptées aux publics,
- Favoriser l'éducation à la santé et au bien être par la mise en place d'activités sportives.

### Des objectifs pédagogiques :

- Permettre l'éducation en développant des ateliers adaptés à l'âge des enfants et en lien avec les projets d'écoles.
- Favoriser l'école de la réussite et de la confiance.

### Des objectifs opérationnels :

- Permettre une cohérence pédagogique entre les projets écoles, l'Accueil Collectif de Mineur (ACM) et les temps de garderies périscolaires.
- Faire perdurer le travail fourni en Temps d'Activités Périscolaires (TAP) malgré le retour à la semaine de 4 jours avec la mise en œuvre des « mercredis éducatifs »
- Permettre une cohésion efficace de l'action collective pour améliorer la qualité du service rendu en travaillant avec tous les acteurs et partenaires au travers du comité consultatif réunissant les principaux partenaires du projet (CAF, EN, DDSCS, associations de parents d'élèves et représentants municipaux).

- Permettre une bonne communication entre tous par la transmission d'information sur le site de la commune, par le biais des associations de parents d'élèves, par les cahiers de liaison des élèves.
- Permettre l'évolution et la capitalisation du projet par la mise en place d'indicateurs de mesures clairs, évaluables et par des réunions de fonctionnement visant à améliorer la qualité du service.

**Etablissements d'enseignement scolaire concernés par l'Accueil Collectif de Mineur (ACM) et leurs effectifs :**

<u>Établissements publics</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Effectifs 2016</u>	<u>Effectifs 2017</u>	<u>Effectifs 2018</u>
<u>Écoles maternelles</u>	Li Parpaïoun	54	52	44
	Les Prés	76	73	86
<u>Écoles élémentaires</u>	La Ferrage	102	90	94
	Les Prés	137	139	156

**Une nouvelle organisation scolaire est mise en place pour l'année scolaire 2018/2019 suite au retour à la semaine de quatre jours.**

**La tarification ACM évolue vers une tarification dégressive basée sur le Quotient Familial des familles (QF) les mercredis et vacances scolaires.**

LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<p>Accueil du matin <b>(1€ 00)</b> <b>7h30/8h30</b> (Agents municipaux)</p>				<p>Accueil du matin <b>(1€ 00)</b> <b>7h30/8h30</b> (Agents municipaux)</p>	
<p><b>8h30/11h45</b> Temps scolaire (Enseignants)</p>				<p><b>8h30/11h45</b> Temps scolaire (Enseignants)</p>	
<p><b>11h45/13h45</b> Pause méridienne avec <b>Animations sportives (Mono activité)</b> <b>(Gratuit)</b></p> <p>et Restaurant scolaire <b>(En fonction du QF)</b> (Agents municipaux)</p>			<p><b>7h30/18h</b></p> <p>Fonctionnement de l'ACM « Les Près » <b>(En fonction du QF)</b> (Agents municipaux)</p>	<p><b>11h45/13h45</b> Pause méridienne avec <b>Animations sportives (Mono activité)</b> <b>(Gratuit)</b></p> <p>et Restaurant scolaire <b>(En fonction du QF)</b> (Agents municipaux)</p>	
<p><b>13h45/16h30</b> Temps scolaire (Enseignants)</p>				<p><b>13h45/16h30</b> Temps scolaire (Enseignants)</p>	
<p><b>16h30/18h45</b> Accueil du soir <b>(1,50 €)</b> (Agents municipaux)</p>	<p><b>16h30/18h45</b> Accueil du soir <b>(1,50 €)</b> (Agents municipaux)</p> <p>Ou</p> <p><b>16h45/17h15</b> Aide aux devoirs <b>(1€50)</b> (Enseignants vacataires)</p>			<p><b>16h30/18h45</b> Accueil du soir <b>(1,50 €)</b> (Agents municipaux)</p>	

## **Présentation, constitution et encadrement de l'ACM :**

### **La structure :**

Accueil Collectif de Mineurs (ACM) destiné aux jeunes de 3 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires.

La structure municipale est agréée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et gérée par le service Enfance/jeunesse de la Mairie.

La structure bénéficie d'un Projet Pédagogique en cohérence avec le PEDT.

Numéro d'organisateur d'accueil collectif de mineur : 0060219CL000117-17M01

### **Taux d'encadrement :**

-Enfants de maternelle : 1 encadrant pour 8 enfants

-Enfants d'élémentaire : 1 encadrant pour 12 enfants.

### **Capacité d'accueil :**

Mercredi et petites vacances scolaires : 45 enfants

Grandes vacances scolaires (été) : 65 enfants

### **Horaires :**

Mercredis : 7H30/18H

Vacances scolaires : 8H/18H

### **Equipe encadrante :**

Equipe constituée d'animateurs BAFA, BAFD, BPJEPS intervenant actuellement sur les accueils de Loisirs.

- 1 directrice comptant dans l'équipe d'animation, 1 adjointe de direction et 3 animateurs pour les mercredis et petites vacances scolaires.
- 1 directrice, 1 adjoint de direction et 5 animateurs pour les grandes vacances scolaires.

Des formations complémentaires seront dispensées aux animateurs qui seront positionnés sur ces temps d'accueil de loisirs extra-scolaires.

Certaines activités spécifiques font appel à des prestataires extérieurs.

Des réunions de travail sont organisées pour l'élaboration des plannings d'activités des mercredis, petites et grandes vacances.

### **Locaux :**

L'ACM bénéficie des locaux des écoles maternelle et primaire « les Près ».

Possibilité de déplacer des enfants vers des lieux d'activités extérieurs et les structures municipales ou associatives telles que le stade, le micro site, les tennis ...

## Activités périscolaires déjà existantes

### 1) Activités périscolaires :

- Garderies périscolaires de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h45
  - Pause méridienne de 11H45 à 13H45
- Mono activité durant la pause méridienne sur les 2 sites primaires.

Ces temps ne sont pas déclarés à la DDCS.

### Modalités d'inscription aux activités proposées :

L'inscription est annuelle, la facturation est mensuelle. Depuis la rentrée 2015, elle se fait sur la base du terme à échoir en début de chaque mois.

Les formulaires d'inscriptions sont adressés aux familles par l'intermédiaire du carnet de liaison pour les enfants scolarisés.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la commune ou disponible en Mairie pour les 1<sup>ères</sup> années de maternelle.

L'inscription se fait en Mairie auprès du service des affaires scolaires.

Les familles ont la possibilité d'inscrire ou de désinscrire les enfants de l'ACM des mercredis et des temps périscolaires avant le 25 du mois précédent via le portail famille de la commune.

Pour les vacances scolaires ACM : inscription en Mairie et paiement lors des campagnes d'inscriptions. *Cf. Règlement du 11/12/2017.*

### Tarifification :

Afin de permettre l'accès aux activités à l'ensemble des enfants des écoles y compris les enfants de familles à faibles ressources, la municipalité **a fait le choix de passer à une tarification modulée en fonction des ressources du foyer (QF)** aussi bien pour la restauration que pour l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) des mercredis, petites et grandes vacances scolaires.

## Collaboration, liens et cohérence entre les projets d'écoles, l'ACM et les temps périscolaires.

### Projet :

Cohérence avec les objectifs éducatifs et pédagogiques des temps scolaires, de l'ACM et des temps périscolaires.

Une réunion de travail a été organisée le 16 avril 2018 afin de concevoir des objectifs communs avec l'ensemble des partenaires du projet (Elus, DGS, Directrices d'écoles, Coordinatrice Enfance/Jeunesse et Directrice de l'ACM) pour la rentrée scolaire 2018-2019.

De cette réunion découle les grands axes suivants :

**Grands axes des projets écoles :**

- Ecole maternelle Ferrage : Ouverture sur la différence.
- Ecole maternelle Près : Connaissance de son environnement.
- Ecole élémentaire Ferrage : Création d'un jardin coopératif et intergénérationnel.
- Ecole élémentaire Près : Bien vivre ensemble, maîtrise de la langue française et favoriser la communication orale, la sécurité (PPMS, sécurité routière, ...).

**Grand axe de l'ACM :**

- Perdurer le travail commencé sur le potager,
- L'intergénérationnel et l'intercommunalité via des rencontres sportives et manifestations diverses.

**Grand axe des accueils périscolaires (matin, pause méridienne et garderie du soir) :**

- Création de médiateurs « récré »,
- Sécurité (PPMS),
- Promouvoir les gestes responsables pour l'environnement.

**Grand axe de la commune :**

- Création d'un conseil municipal des enfants,
- Accessibilité pour tous.

**L'objectif commun est d'amener l'enfant à vivre avec le respect des règles et des principes liés à la prévention de l'environnement.  
Devenir « Eco'Citoyen ».**

## Eco

Science qui étudie l'être humain et son environnement.  
Protection de la nature, meilleur équilibre entre l'homme et son environnement.

## Citoyen

Sujet d'un pays qui, à ce titre, jouit de droits politiques. C'est celui qui participe de son plein gré à la vie de la cité.  
Il partage avec ses concitoyens le pouvoir de faire la loi, d'élire et d'être élu.

L'écocitoyenneté : Chaque écocitoyen a les moyens d'assurer un développement durable par ses actions quotidiennes ou d'en défendre l'idée auprès des autorités (vote, pétition, etc.). C'est-à-dire un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures, qui préserve la vie humaine et les écosystèmes, car l'un et l'autre sont intimement liés.  
Comportement individuel ou collectif consistant à observer les principes et les règles destinés à préserver l'environnement.

**Pour y parvenir, la commune prévoit de mettre en place et/ou de poursuivre les actions suivantes :**

### **Actions « éco » :**

Découverte de la nature autour de l'école pour :

- Acquérir quelques connaissances pour être plus à l'aise avec ces thèmes d'activités, susciter la curiosité des enfants sur leur environnement.
- Une démarche pédagogique afin de concevoir et réaliser des projets d'activités en sensibilisant au respect de l'environnement.
- Connaître les techniques et outils d'observation : jeux, enquêtes sur le terrain, etc...

Récupération de l'eau pluviale.

Visite au jardin St Lazare et proposition d'atelier culinaire à partir du potager.

Rencontre avec l'association « Jardins et ruches des Baous » (jardin participatif) qui propose des activités sur la biodiversité et l'Apiculture.

Création d'un jardin coopératif sur l'école élémentaire de la Ferrage.

Faire perdurer le potager de l'ACM.

Encourager à l'éducation à la santé et le respect de l'équilibre alimentaire en travaillant en étroite collaboration avec notre fournisseur de repas : ateliers culinaires.

Formation des agents de restauration afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.



### **Action « citoyen » :**

Travailler avec le personnel de la bibliothèque.

Rencontre avec l'association Saint-Jeannoise des anciens combattants.

Rencontre sportive intergénérationnelle et intercommunale.

Rédaction des règles de vie collective et développement de la notion de droits, devoirs et interdits.

Encourager la responsabilisation en vue d'une plus grande autonomie dans un climat de confiance.

Création de médiateurs « Récré » ; sur tous les temps passés à l'école afin de promouvoir le civisme et la sécurité morale, affective et physique.

Sensibilisation des enfants aux gestes de premiers secours.

Prévention sécurité routière avec intervention de la police municipale.

Effectuer les exercices liés aux PPMS.

Création d'un conseil municipal des enfants.

Réalisation de travaux dans les écoles afin de permettre l'accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

Formation des animateurs pour l'accueil des personnes en situation d'handicap.

### Modalités d'implication et d'information des familles :

La réforme des rythmes éducatifs a mis en évidence la nécessité d'un travail collectif. L'information et la concertation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative est indispensable pour une meilleure réactivité.

### Cet objectif se traduit par :

#### **1) Une consultation régulière du comité consultatif.**

Créé en 2014, ce comité permet en effet d'avoir plus de souplesse dans l'élaboration de projets transversaux, concernant le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire.

Les projets à l'initiative de ce comité consultatif seront portés par l' élu de référence et proposés pour validation au conseil municipal.

Pour mémoire ce comité, sur proposition du Maire ou de son adjointe déléguée est composé :

- Du Maire,
- De l'adjoint délégué et du conseiller délégué à l'éducation l'enfance et à la jeunesse,
- Du Directeur Général des Services et du responsable de service,
- D'un conseiller municipal membre de l'opposition,
- D'un représentant de la direction des services de l'éducation nationale,

- De l'Inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant,
- Des Directeurs d'écoles,
- Des représentants des parents d'élèves,
- D'un représentant de la direction de la cohésion sociale,
- D'un représentant de la caisse d'allocation familiale.

Il a une mission de propositions, d'avis et d'initiatives sur les questions relatives à la vie scolaire, aux activités périscolaires et extra scolaires. (Cf. Annexe n°3 : délibération portant création du comité consultatif du 23 juillet 2014).

Son rôle est ainsi :

- D'apporter sa réflexion et ses propositions d'actions dans l'élaboration et le suivi des projets opérationnels
- De soulever les besoins de la commune dans la mise en place d'un projet
- D'assurer le suivi des actions mises en place au travers d'un projet
- De proposer des critères d'évaluations et d'adapter les actions en fonction des écarts dans les objectifs non atteints.

La nomination d'une coordinatrice (Madame RIVIERE) a largement amélioré les relations entre l'équipe enseignante, le personnel communal, la Mairie et les parents d'élèves en termes de remontées d'informations et de concertation.

## **2) La réorganisation du service éducation enfance jeunesse pour une meilleure communication de proximité.**

Avec la mise en place d'une coordinatrice unique Madame Isabelle RIVIERE pour les deux groupes scolaires (les Près / la Ferrage).

Ce dispositif a permis de mettre en place :

Une organisation plus cohérente avec :

- Une organisation uniforme des temps périscolaires sur les 2 écoles en tenant compte des spécificités propres à chaque infrastructure, afin d'avoir une cohésion entre tous les intervenants. Cette homogénéisation s'illustrant notamment par la mise en place d'un règlement intérieur des temps périscolaires (Cf. Annexe n°2).
- Un recensement des besoins (produit d'entretien, matériel pédagogique, table et chaise, canapé, poubelle, ...) pour pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Une meilleure communication interne (avec les équipes d'animation, les services municipaux, le personnel enseignants, les enfants) et externe (avec les parents) avec :

- L'affichage du fonctionnement des écoles sur les temps périscolaires dans les garderies,
- L'affichage des plannings de travail, afin d'avoir une vue d'ensemble des équipes,
- La rédaction d'articles avec photos, destinés au bulletin municipal,
- La mise en place de réunions régulières avec les animateurs, les ATSEM et les directrices d'écoles et l'élaboration de comptes rendus,

- La participation aux différentes réunions du comité consultatif, et réunions avec les partenaires extérieurs.
- 3) **La mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs pour construire des actions éducatives cohérentes et structurées.**
- 4) **Création d'un nouveau site internet et mise en place d'un « Portail famille ».**

*Les familles sont également informées par le biais des cahiers des élèves, le site de notre commune et les panneaux d'affichages.*

### **Durée du PEDT**

Le présent PEDT est remis à jour par rapport au retour à la semaine de 4 jours, à la demande des parents d'élèves, pour une durée de 3 ans maximum (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018).

Ce PEDT est associé à la demande de la CAF pour perdurer le travail fourni en TAP sur les « mercredis éducatifs » de l'ACM pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Bien évidemment notre PEDT pourra faire l'objet de réaménagements au terme de chaque année.

### **Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT**

Conception du projet avec l'Adjointe déléguée à l'éducation à l'enfance et à la jeunesse et les membres porteurs du PEDT.

#### Les élus :

- Monsieur le Maire
- Madame l'Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse
- Monsieur l'Adjoint délégué aux finances
- Madame l'Adjointe déléguée au personnel
- Madame la Conseillère municipale déléguée aux sports.

#### Les services ressources :

- La direction Générale,
- Le service éducation enfance jeunesse,
- L'accueil de mineur : Les Prés,
- Le personnel enseignant.

#### Les équipements :

- Les écoles,
- Salles municipales,
- Bibliothèque.

### Les équipements sportifs :

- Terrain basket (les Prés),
- Handball (les Prés),
- Gymnase (Collège des Baous),
- Salle d'escalade (Collège des Baous),
- Terrain de sport (stade municipal)
- Tennis,
- Terrain de sport couvert (Collège des Baous),
- Terrain de sport micro site, Foot, basket (la Ferrage).

### **Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants**

Le premier Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune et la CAFAM est arrivé à terme le 31 décembre 2013.

Le deuxième Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune et la CAFAM est arrivé à terme le 31 décembre 2017.

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune et la CAFAM est en cour d'élaboration, celui-ci est prévu pour un délai de 4 ans (jusqu'en décembre 2021).

### **Structure de pilotage**

Le suivi du PEDT se fera au travers des bilans et des réunions du Comité Consultatif Education Enfance Jeunesse créé par délibération du conseil municipal du 23 juillet 2014.

Pour mémoire ce comité est composé d'élus, de partenaires institutionnels (Education nationale, CAFAM, DDCS, Conseil Général) de la responsable du service éducation enfance jeunesse, de services municipaux, de représentants de parents d'élèves.

**Cf. Délibération précitée et jointe en annexe.**

### **Les coordinateurs du projet**

Les pilotes du projet visent à former le personnel, mettre en œuvre et coordonner les actions quotidiennes.

#### **L'organisation ; le fonctionnement et la gestion des publics sont assurées par :**

Isabelle RIVIERE, Coordinatrice pour les deux sites scolaires (Les Prés et la Ferrage).

Elle encadre une équipe d'agents d'animation, d'ATSEM, d'agents techniques polyvalents et d'agents techniques de restauration travaillant sur les écoles. Elle organise les plannings des agents, veille à la sécurité et au respect de la réglementation en vigueur.

#### **Le responsable pédagogique et coordination du PEDT :**

Sandy PANI, Directrice Générale de Services.

Résidence administrative :

Mairie de Saint Jeannet

54, Rue du château

Tél. : 04 93 59 49 44

Adresse électronique : [dgs@saintjeannet.com](mailto:dgs@saintjeannet.com)

## Évaluation du projet et bilans

Un projet évaluatif inscrit dans le PEDT permet son suivi et son évolution de façon régulière.

Les évaluations, servent à réguler et visent à améliorer la qualité des actions du projet. La périodicité des bilans, leur mode opératoire ainsi que l'ensemble des indicateurs de mesure (quantitatifs et qualitatifs) retenus pour son évaluation, sont à adapter en fonction des évolutions du projet. Il est nécessaire de définir les modalités de renouvellement et de modification du contrat.

Des grilles d'évaluations qualitatives et quantitatives servent de support de travail aux agents en charge des bilans.

Elles comporteront notamment les informations suivantes :

- **Pour le quantitatif :**
  - Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour,
  - Nombre d'encadrants par jour,
  - Nombre d'ateliers,
  - Nombre d'enfants par ateliers,
  - Cout de l'ACM et des accueils périscolaires par jour et par enfant.
- **Pour le qualitatif :**
  - Ateliers le plus apprécié par les enfants (sondage des enfants),
  - Participation des intervenants aux réunions de travail,
  - Implication des intervenants dans les actions communales en lien avec les activités périscolaires (temps forts),
  - Evaluation annuelle et individuelle des encadrants.

L'expérimentation a pu faire l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif sur l'année 2016/2017 (cf. bilan TAP ci-joint en annexe).

## Pistes d'améliorations pour 2018/2019

- Poursuivre la communication entre tous les partenaires au travers de l'élaboration d'un plan de communication clair et adapté pour l'année scolaire.
- Développer le projet pour l'année scolaire 2018/2019 au travers d'une structure précise et bien pensée avec les membres du comité consultatif.
- Maintenir les coordinateurs en poste.
- Poursuivre les réunions du Comité Consultatif tous les trimestres pour l'année scolaire 2017/2018 afin d'aborder les thèmes inscrits dans les bilans au travers d'un ordre du jour précis.

Saint-Jeannet le 21 mai 2018

**M. le Maire de Saint-Jeannet**  
**Jean-Michel SEMPÈRE**

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.

Lower section of faint, illegible text, possibly a conclusion or a separate section.

Faint text at the bottom of the page, possibly a footer or a signature area.